



CONSEIL GENERAL DE ROMAINMOTIER-ENVY

Procès-verbal de la séance du Conseil général du mardi 11 décembre 2007

Le quorum est atteint avec 30 membres présent-e-s. Le Président du conseil, M. Marc Benoit, excuse les personnes suivantes : Mmes et MM. André Blum, Michel Blanc, Karim Boulaz, Marlène Boulaz, Michel Boulaz, Isabelle Erne, Marlène Rezenne

Ordre du jour

L'ordre du jour proposé est accepté par le conseil :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 30 octobre 2007
2. Assermentations éventuelles
3. Projet de budget de fonctionnement de l'exercice 2008
4. Demande de crédit d'étude pour le renforcement de la défense incendie de la zone industrielle "Derrière Croy"
5. Propositions individuelles
6. Divers
7. Suite et fin(s)

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 30 octobre 2007

Point 6. Divers : M. Pascal Lugon corrige : il ne s'agit pas du réseau électrique, mais bien du réseau d'eau;

Au même point, M. Fabrice De Icco précise que l'affichage des extraits du procès-verbal du Conseil général n'est pas une proposition du préfet, mais le rappel par celui-ci d'une obligation légale.

Par ailleurs, M. De Icco demande que les noms des personnes intervenant au conseil soient mentionnés au procès-verbal, ce qui sera fait désormais dans la mesure du possible.

Sans autre commentaire ou remarque, le procès-verbal est accepté par le conseil.

2. Assermentations éventuelles

MM. Marcel Meylan et Francis Saudan sont assermentés en tant que nouveaux membres du conseil.

3. Projet de budget de fonctionnement de l'exercice 2008

Lecture du préavis municipal N° 2007-06 par le Syndic, qui précise que les frais d'installation des modérateurs de trafic seront présentés spécifiquement en temps utile au Conseil.

M. Christian De Trey lit le rapport de la commission des finances.

Le Président ouvre la discussion.

M. Jacques-Henri Bichsel pose une question sur la gestion du séparatif. M. Olivier Rochat lui répond. M. Michel Gaudard demande des précisions sur ce sujet, lesquelles lui sont données par M. Rochat, qui précise sa réponse, et M. Lugon qui complète au sujet de l'AIVN. A travers celle-ci, les communes doivent faire attention : celles du haut en étant bien séparées, Croy et Romainmôtier-Envy en produisant l'eau des deux tiers de la population concernée. D'autre part, pour un séparatif parfait, il faudrait ouvrir l'ensemble du réseau dans la même foulée, pour corriger la moindre erreur et la plus petite déféctuosité. La STEP donne satisfaction et des analyses y sont faites régulièrement. La proportion de rejet de déchets reste dans la norme. M. Gaudard relève le problème des communes qui en font moins que d'autres.

M. Rémy Champion demande des précisions quant à la baisse de la masse salariale au point "Forêt". M. De Icco lui répond que le nouveau garde-forestier, engagé cette année, totalise moins d'annuités que son prédécesseur. Par ailleurs, l'embellie des prix du bois représente une aide substantielle.

La parole n'est plus demandée. Au vote, le conseil accepte le projet de budget 2008 à l'unanimité.

Le Président remercie les personnes qui ont participé à l'élaboration de ce budget, tout particulièrement Mme Muriel Bovet, boursière communale, qui est chaleureusement applaudie par l'assemblée.

4. Demande de crédit d'étude pour le renforcement de la défense incendie de la zone industrielle "Derrière Croy"

Lecture du préavis municipal N° 2007-07 par le Syndic, avec projection des plans des travaux.

M. Christian De Trey lit le rapport de la commission des finances.

Le Président ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée.

Au vote, le conseil accepte à l'unanimité, moins 1 voix contre et 1 abstention.

5. Propositions individuelles

Aucune proposition n'est parvenue au Président dans le délai indiqué dans la convocation à cette assemblée.

La Municipalité présente au conseil une demande concernant le bâtiment appartenant à la Banque cantonale vaudoise (suite de la séance 30 octobre, sous "Services en danger"). La Municipalité a rencontré des responsables de la BCV. La banque accepte de maintenir son bancomat au bourg de Romainmôtier. Elle accepte le principe du rachat du bâtiment par la Commune, ainsi que divers aménagements liés au partage des locaux entre le bancomat et un commerce à établir. La Municipalité prépare un préavis en vue de ce rachat, car la BCV demande l'établissement d'une promesse d'achat dans un délai court. Or, une décision pour un tel montant relève de la compétence du Conseil général. Il faut réagir assez vite, de crainte que des tiers s'intéresse également à ce bâtiment, ce qui remettrait en cause tout le projet ébauché par la Municipalité. Un Conseil général extraordinaire sera ainsi convoqué à ce propos le mardi 15 janvier 2008.

Le Syndic demande qu'ait lieu ce soir une discussion sur une entrée en matière. Mme Magali Groux demande que le sujet de départ soit rappelé pour les personnes absentes lors de la séance de Conseil général précédent, ce qui est fait par M. Lugon.

M. Georges Dizerens demande quel est le pourcent de rentabilité pour cet immeuble : actuellement 3,9%. Les communes bénéficient d'un tarif plus bas que les particuliers. M. Nicolas Guignard souligne qu'un commerce est indispensable. Il demande si La Poste peut mettre son veto si le bancomat est maintenu. M. Lugon se renseigne sur ce point.

M. Yves Mouquin a le sentiment que, si La Poste veut réussir son projet Ymago, elle a intérêt à ne pas trop poser de conditions à la participation des commerces. Ce projet est aussi dans son intérêt. M. De Trey demande quel montant global peut être articulé pour l'ensemble de l'aménagement. M. Lugon répond que le coût de l'isolation du bancomat n'est pas encore connu; le reste est relativement léger, approximativement Fr. 50'000.- pour le rez-de-chaussée (commerce), ainsi que quelques travaux d'entretien dans les deux studios des étages pour environ Fr. 20'000.-.

Le Président précise que les études ad hoc suivent prochainement.

Mme Francine Gass demande si une expertise de la structure du bâtiment (notamment charpente et toit) a été faite. M. Michel Chabloz indique que le toit a été refait voici 20 ans, ce qui laisse de la marge avant de devoir intervenir à nouveau. De plus, un appartement nouveau peut être envisagé dans les combles, ainsi que des synergies avec le bâtiment voisin, déjà propriété de la commune, notamment en matière de chauffage.

En réponse à une question de M. Ueli Lanker, M. Lugon confirme le prix sur dossier de la BCV : le bâtiment est mis en vente pour Fr. 580'000.-. Le montant a déjà été négocié.

M. Bichsel rappelle la demande des commerçants d'avoir un bancomat permettant les versements, et ajoute que La Poste paie pour les prestations Ymago. Certes, mais elle paie au prestataire, soit le commerçant, lui précise M. Lugon.

La parole n'est plus demandée. Au vote, le Conseil général autorise à l'unanimité la Municipalité à signer la promesse de vente.

6. Divers

La Municipalité informe sur les points suivants :

- pompiers : indications sur la collaboration, et une possible fusion avec les communes alentours;

- sapins de Noël : cette année, ils seront distribués le samedi 15 décembre, avec café, thé et biscuits;
- coupure d'eau : En lien avec les travaux entre Romainmôtier-Envy et Juriens, le quartier d'Envy subira une coupure d'eau le vendredi 14 décembre;
- le Commandant des pompiers de la commune ayant donné sa démission après de nombreuses années de bons et loyaux services, M. Thierry Candaux, de Croy, assure l'interim, en attendant que le successeur, M. De Iccho, ait terminé sa formation;
- le feu bactérien progresse : une attaque forte a eu lieu vers Aubonne cette année. Des test seront faits d'ici juillet prochain, dans l'axe Bourg-cimetierre;
- M. Rochat revient brièvement sur le débat concernant l'eau : nous sommes en séparatif à 100%, alors que Lausanne n'est qu'à 60%. Cependant, le Léman est propre. Nous allons dans la bonne direction;
- Mme Françoise Charmillot demande s'il est possible de remonter un ralentisseur au Pont-couvert, celui-ci étant assez mal placé. M. Chabloz répond que si cela est possible, on n'y manquera pas;
- Mme Magalie Gafner demande des nouvelles des ralentisseurs de trafic vers Croy. M. Lugon a relancé la Municipalité de Croy. Il n'y a pas eu de nouvelles de l'Etat dernièrement. Un traçage au sol serait possible sans autorisation et pour pas cher. La Municipalité de Romainmôtier-Envy a déjà donné son accord. M. Mouquin précise que les discussions avec le voyer ne sont pas faciles. Le passage piéton devant Ami Berthoud SA est déjà acquis. Le marquage pourrait être fait au sec, dès le printemps. Les ralentisseurs, par contre, devront faire l'objet d'une mise à l'enquête.
- M. De Trey en profite pour demander des nouvelles du projet de chemin à la Bretenause. M. Lugon rappelle les oppositions au projet; la procédure avance plutôt bien, les opposant n'ayant pas donné suite. Un préavis pourrait être fait bientôt.

Sans plus de demande d'intervention, le point est clos.

7. Suite et fin(s)

Le Président remercie les membres du Conseil général pour leur participation et leur engagement tout au long de cette année 2007. Il invite les personnes présentes à participer à l'apéro servi à l'Atelier.

La séance est close à 21h40.

Le Président

Le secrétaire